



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2024

25 juillet 2025

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
01. Présentation du territoire desservi.....	4
02. Mode de gestion du service	4
03. Estimation de la population desservie (D301.0).....	5
04. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	5
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	6
01. Modalités de tarification	7
02. Recettes	7
INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
01. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
01. Montants financiers des travaux réalisés	12
02. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	12



01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

— Nom de la collectivité : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

— Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif

— Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes à fiscalité propre

— Compétences liées au service

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz, Pizay, Sainte-Croix

Existence d'une CCSP ☐ Oui ☒ Non

Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : ☐ Non

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2013
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

Une révision des zonages d'assainissement est prévue en dans le cadre de l'étude globale assainissement.

Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 03/03/2020. ☐ Non

02. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec de la prestation de service.

Depuis 2020, la 3CM dispose d'une convention avec le SATAA pour la réalisation des contrôles dans le cadre des ventes, d'une réhabilitation ou d'une nouvelle installation.

Les contrôles périodiques sont réalisés depuis 2021 par l'entreprise REZEAU dans le cadre d'un marché d'une durée maximal de 4 ans.

03. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi par le service d'assainissement non collectif, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 998 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 26 445.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 3.77 % au 31/12/2024.

04. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100.

02

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs ont été délibérés en juillet 2021 suite à l'attribution du marché de contrôle périodique.

Désignation du type de contrôle	Tarif en €HT
Contrôle de conception – instruction du dossier (a1)	175.00
Contrôle de bonne exécution (a2)	125.00
Diagnostic initial (b1)	110.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (b2)	110.00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	125.00

02. Recettes

Le montant des recettes liées aux contrôles est de **5 520 € pour l'année 2024** (2 555 € pour l'année 2023.)

03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation d'évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	215	224
- Dont : nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	62	64
- Dont : autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	46	51

Sur les 224 contrôles réalisés, seuls 125 ont été réalisés par la 3CM depuis la prise de compétence en 2020. L'analyse de la conformité est basée sur ces 125 contrôles.

Filières de traitement	Contrôles 3CM
- Installations complètes conformes	16
- Installations relevant de filières non réglementaires dont installations non complètes	103
- dont "Avec risques l'environnement ou la santé"	31
- dont "Sans danger pour l'environnement ou la santé"	72
- Absence d'installation	6
Nombre d'installations contrôlées par SPANC 3CM	125
Taux de conformité	$(16+72) / 125 = 70.4\%$

Depuis la création du SPANC en 2020, les contrôles suivants ont été réalisés :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre d'une vente	8	8	5	5	7
Nombre d'installations contrôlées conformes dans le cadre d'une vente	5	2	1	1	1
Nombre d'installations contrôlées hors vente	14	3 (réhab)	49	69	7

En 2025, la campagne de contrôles périodiques lancée en 2020 sera terminée. Le service disposera ainsi d'un inventaire consolidé du parc des ANC du territoire.

04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de 0 €.

02. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Les zonages d'assainissement existants vont être révisés à partir de 2025 dans le cadre d'une étude globale assainissement qui a débutée en janvier 2023.

